



# Aéroclub du CRNA-Est

## Consigne n° G / 01-2020 V2

Date : 29/05/2020

**Objet :** Plan de Reprise d'Activités (PRA) suite au déconfinement et dans le cadre de l'urgence sanitaire en lien avec l'épidémie de COVID-19

*Mise à jour du 29/05/2020 pour prendre en compte les éléments du plan de déconfinement étape 2 annoncée par le Premier Ministre le 28/05/2020 ; il n'existe plus de restrictions sur les types de vol, les distances de navigation et l'emport passager*

### **1. Préambule :**

Cette consigne décline les conditions de la reprise d'activités à l'aéroclub du CRNA Est à partir du 02 juin 2020 dans le cadre du déconfinement suite à la pandémie de COVID-19 ; elle se base sur les informations fournies par la DGAC et la FFA prenant en compte les dernières informations gouvernementales.

Cette consigne sera amenée à évoluer au jour le jour pour s'adapter aux évolutions du cadre et des modalités du déconfinement décidées par le Gouvernement français.

### **2. Matériels mis à disposition au club-house :**

Eléments mis à disposition :

- Chiffons microfibrés
- Produit désinfectant
- Masques réutilisables (stock en cours de constitution)
- Mise en place d'un circuit de traitement des déchets : 1 poubelle "biologique" pour tous les jetables (gants/masques/lingettes) + 1 bac spécifique pour récupérer les masques/microfibrés lavables

Les membres du bureau et du Conseil d'Administration se chargeront du ramassage périodique, du nettoyage des éléments réutilisables et du repotage au club-house.

CONSIGNE\_G2020\_01\_PRA\_V2

1/3



# Aéroclub du CRNA-Est

Cependant, étant donné que la quantité disponible de masques réutilisables n'est pas garantie, nous incitons fortement chaque membre à venir avec son propre masque.

### 3. Procédures sanitaires à appliquer :

Nous rappelons que nous faisons appel à la responsabilité des pilotes et que les mesures barrières (distanciation sociale, éternuement dans la manche, lavage réguliers des mains...) sont évidemment à appliquer.

Procédure à appliquer pour les vols

- Lavage des mains lors de l'arrivée au Club-House
- Passer un coup de chiffon+produit sur le clavier et la souris du Club-House (avant et après le vol)
- **Utilisation de son casque personnel recommandée** (sinon utilisation d'un casque à disposition après nettoyage)
- **Port du masque obligatoire même en cas de vols solos** (privilégier un perso sinon masques réutilisables disponibles au clubhouse)
- Nettoyage obligatoire de l'avion avec chiffon+produit, avant et après le vol de l'intérieur
  1. Trappes de visite pré-vol (ex : contrôle du niveau d'huile moteur)
  2. Poignées d'ouverture/verrouillage de porte
  3. zones d'appui extérieures/intérieures
  4. ceintures de sécurité
  5. tableau de bord et instruments (/**!\ ne pas pulvériser directement le produit dessus**)
  6. manches
  7. manette des gaz
  8. commande de volet
  9. Trim
  10. Poignées de réglage de siège
- Jeter proprement ces déchets dans les poubelles prévues avant de quitter le Club-House

**Comme indiqué pour le casque, nous vous demandons de privilégier, dans la mesure du possible, votre matériel personnel (casques, cartes, stylo, planchettes...).**



# Aéroclub du CRNA-Est

## **4. Dérogations exceptionnelles sur les licences/qualifications :**

Dans le contexte particulier, la DSAC a émis des règles spécifiques concernant les dérogations des licences et qualifications.

Est rappelé ici le cas pour les détenteurs de PPL/LAPL (pour les autres cas, merci de vous conférer à la documentation nationale).

*Prorogation de 8 mois à compter de la date initiale ou jusqu'au 31 décembre 2020, à la première de ces deux échéances*

*Conditions*

*Avoir une licence valide au 16/03/2020*

*Avoir reçu obligatoirement un briefing d'un instructeur détenant les privilèges pertinents afin de remettre à niveau les membres*

**Même si le bureau va tâcher d'identifier les membres concernés, il est de la responsabilité de tous les membres de connaître leur situation par rapport à la validité de leur licence ; ils devront, le cas échéant, se rapprocher du Chef Pilote pour traiter individuellement leur cas.**

Le chef Pilote informera les membres de la programmation par visioconférence de briefings obligatoires pour permettre la validation de la dérogation éventuelle.

**Le Conseil d'Administration n'a pas émis de modifications quant aux exigences d'expériences récentes détaillées dans le MANEX tableau « Exigences en matière de qualification » page 7 ; lâcher de 90 jours sur un appareil, 6 mois pour un lâcher de flotte et vol en DC de moins d'1 an...**  
Cependant, il est toujours recommandé de faire appel à un instructeur pour une remise à niveau suite à une interruption longue (et obligatoire si le dernier vol en Double-commande date de plus d'un an).

Le Président

Le Chef pilote